

CAHIER DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

LES CRÊTS DU PILAT

Ce cahier est le fruit d'un travail collectif entre le Conseil scientifique et l'équipe technique du Parc du Pilat. Il vise à apporter un éclairage ou simplement un regard sur un site emblématique du Parc du Pilat : les Crêts. Les articles ont été rédigés sur la base du volontariat pour les conseillers scientifiques, en fonction de leur spécialité et/ou de leur attachement au Pilat. Pourquoi ce cahier sur les Crêts ? C'est la manière retenue par le Conseil scientifique pour célébrer le classement de ce site en tant que patrimoine paysager national.



RÔLE DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

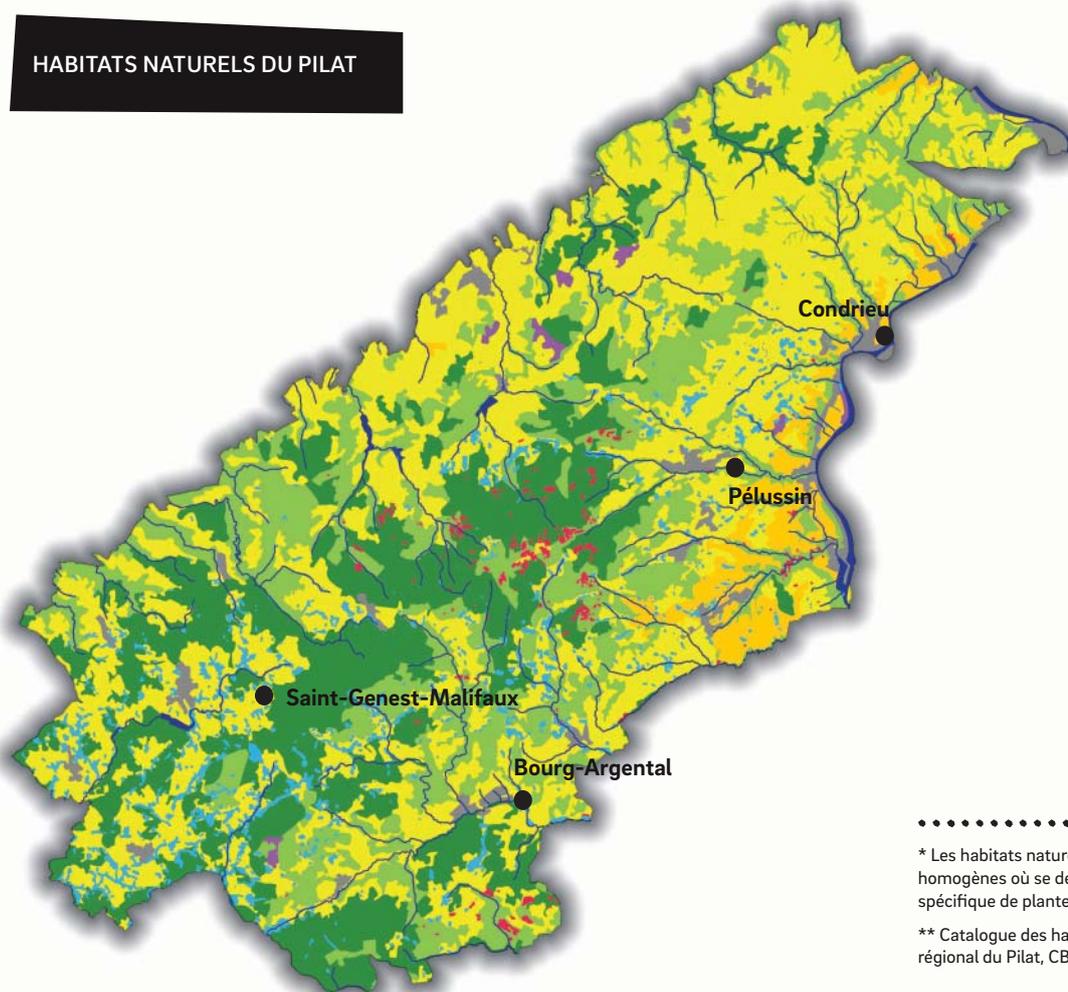
Le Syndicat mixte du Parc naturel régional du Pilat est doté d'un Conseil scientifique depuis sa création en 1974.

Ce conseil scientifique réunit des chercheurs de différentes disciplines issus des établissements d'enseignement supérieur et de la recherche de la région. Il est appelé à donner des avis sur différents projets menés par le Syndicat mixte du Parc lui-même ou par d'autres acteurs sur le territoire du Pilat.

Il est actuellement présidé par Bernard Etllicher géographe à l'Université de St Etienne et suivi par Jean-Christophe Valluy élu de St Croix en Jarez et Vice-Président du Parc.

Le Conseil scientifique a pour but de faciliter les projets de recherche ayant pour support le Pilat. Il a également pour ambition de favoriser une vision prospective des enjeux sur ce territoire classé Parc naturel régional.

HABITATS NATURELS DU PILAT



- Prairies et pelouses
- Forêts de conifères
- Forêts de feuillus
- Vergers et vignes
- Landes
- Milieux aquatiques
- Zones urbanisées
- Zones humides
- Milieux rocheux et chirats

* Les habitats naturels sont des espaces homogènes où se développe une association spécifique de plantes (ex : lande à genêts).

** Catalogue des habitats naturels du Parc naturel régional du Pilat, CBNMC, 2007.

UN PAYSAGE AU VISAGE CHANGEANT

Le Site Écologique Prioritaire des Crêts, tel que désigné par la Charte du Parc Objectif 2025, est aujourd'hui couvert de forêt à 85 %. Mais cela n'a pas toujours été le cas, comme le démontre une étude menée par le Parc du Pilat en 2016. Ce travail a porté sur la comparaison entre les forêts actuelles et celles présentes dans les années 1840, au moment où le couvert forestier était à son niveau le plus bas.

Il y apparaît que la forêt n'occupait alors que la moitié de sa surface actuelle, les autres espaces étant principalement utilisés par l'agriculture, de manière assez extensive. Le bois était à l'époque la seule source de chaleur, et l'un des principaux matériaux de construction, les forêts constituaient donc une ressource primordiale et parfois surexploitée. Puis à partir des années 1850 la déprise agricole, liée au développement des industries minière et textile notamment, a permis à la forêt de reconquérir des terres qui s'étaient enfrichées. Ce phénomène s'est accentué après la Seconde Guerre Mondiale avec l'abandon de nombreuses parcelles non mécanisables, accélérant encore la fermeture du paysage.

Ces forêts récentes sont plutôt mixtes (mélanges de chêne, châtaignier, pin sylvestre, hêtre, ...), contrastant avec les forêts plus anciennes dominées par le sapin. Les plantations résineuses sur terrain agricole ont aussi participé à cette dynamique, mais pour un quart de cet accroissement forestier tout au plus.

En définitive, le paysage des Crêts que nous avons aujourd'hui sous les yeux est notamment conditionné par le contexte écologique local, mais il est aussi en grande partie le résultat de l'activité humaine et de ses évolutions, et donc un témoin de l'histoire de nos sociétés.

.....
Rédigé par Mehdi Becuwe, animateur de la Charte forestière du Pilat



UN PAYSAGE ÉLEVÉ AU RANG DE PATRIMOINE NATIONAL

UN CLASSEMENT DÉSIRÉ DE LONGUE DATE

Un des plus anciens objectifs du Parc du Pilat a été atteint le 21 août 2015 : le site des crêts du Pilat, celui qui lui confère son image d'Épinal, son attractivité touristique, a été reconnu par l'Etat pour sa valeur paysagère comme site d'exception et élément du patrimoine national, au même titre que le Mont Saint Michel ou encore le site de Vallon Pont d'Arc. Après 40 années, la démarche de classement pilotée par l'Etat avec l'appui technique du Parc a abouti sur un périmètre de 1 300 ha sis sur 7 communes : La Valla-en-Gier, Doizieux, Graix, Colombier, Véranne, Roisey et Pélussin.

UN CLASSEMENT POUR PROTÉGER LE SITE

Il n'existe pas de règlement propre aux sites classés mais une autorisation spéciale de l'Etat est nécessaire pour tous travaux susceptibles de modifier l'état ou l'aspect des lieux. Il s'agit :

- soit d'une autorisation du ministre chargé des sites, après avis de la commission départementale des sites, pour les travaux importants (démolition, route, parking, permis de construire),
- soit d'une autorisation préfectorale après avis de l'Architecte des Bâtiments de France pour les travaux de moindre importance, dans un délai de 2 mois (clôtures, déclarations préalables, ...).

Sont systématiquement interdits en site classé : la publicité, le camping-caravaning et les réseaux aériens nouveaux. Le classement ne régleme pas les activités diverses (sports, chasse, circulation des personnes et des véhicules ...) dès lors qu'elles ne créent pas d'impact nouveau sur le paysage.

DES PREMIÈRES ACTIONS EXEMPLAIRES

Si la procédure de classement relève du rôle et de la compétence de l'Etat, le Parc accompagne tous les projets visant à l'amélioration continue du site.

A titre d'illustration, à l'occasion d'opérations de sécurisation du réseau de transport d'électricité, ENEDIS (ex-ErDF) a accepté de réaliser des travaux exemplaires à la hauteur de la qualité paysagère et environnementale du site. Ainsi, la ligne électrique alimentant la tour du Crêt de Botte appartenant au Ministère de la Défense a été déposée et évacuée au moyen de chevaux de trait conduits par un professionnel local. Par ailleurs, trois postes électriques situés entre l'antenne et le col de l'Oeillon ont fait l'objet d'une attention toute particulière pour permettre leur intégration paysagère optimale : leur intégration dans la pente, leur porte en bois et leur parement de pierre les fondent désormais dans le paysage.

Le site des Gouttes - Riorama à Graix sera bientôt nettoyé de ses lignes aériennes grâce à un partenariat avec RTE, le Syndicat intercommunal d'Energie de la Loire et le Parc du Pilat

Ce site se trouve juste en périphérie du site classé des Crêts à proximité de la Croix de Chaubouret. Depuis la route en balcon qui épouse le relief, les vues s'étendent sur une grande partie de la Chaîne des Alpes ainsi que sur la vallée du Riotet et plus loin les succs du Vivarais.

.....
Rédigé par Julien Marceau, chargé de mission Paysage



LES CRÊTS DU PILAT, OU L'HISTOIRE D'UN CLASSEMENT LABORIEUX

Le classement des Crêts est l'aboutissement d'une très longue histoire. Dès la première charte de 1974, il en était question. Idée à peine suggérée, mais qui ne fut jamais oubliée par le Conseil National de Protection de la Nature, une instance qui préfère plutôt une nature sans les hommes.

Ce qui était sans compter, outre la présence de randonneurs toujours plus nombreux, mais qui ne font que passer, celle, oh combien pérenne, de la Jasserie, haut-lieu de tant de stéphanois. Et surtout celle des propriétaires et exploitants forestiers craignant d'être entravés dans leurs activités. Le projet fût donc mis sous le boisseau.

Néanmoins, à l'occasion de la charte 1991-2001 on décida de faire de cet espace un « Site Naturel Majeur », ce qui ne correspondait à aucune définition réglementaire mais marquait bien l'intention du Parc de ne pas abandonner la partie. Un plan de gestion fût établi en 1993. Un peu plus tard, en 2004, et pour empêcher les loisirs motorisés et

pétaradants, la zone fut intitulée « zone de silence ».

Ceci ne suffit toujours pas puisque en 2009, un premier dossier de classement au titre de la loi de 1930 sur les paysages, et ce en dépit d'un avis de principe favorable fût finalement refusé par la Commission supérieure des sites. Plusieurs conseils municipaux s'étant prononcés contre (ainsi que certains services d'État), toujours pour la même raison de la gestion forestière, le projet n'apparaissait pas disposé d'une base juridique suffisamment solide. S'ensuivirent de nouvelles négociations qui, débutées en 2011, aboutirent finalement à un consensus, rendu possible notamment par un nouveau dessin de la zone susceptible d'être objet du classement et qui ne concernait plus qu'une toute petite surface boisée. Ainsi rassurés, les esprits étaient prêts lors de l'enquête publique de décembre 2013.

Au terme de toutes les étapes de la procédure administrative, l'arrêté ministériel fût pris le 21 août 2015, qui, au titre de son intérêt exceptionnel

du point de vue de son caractère « pittoresque » digne de figurer au patrimoine national, classait les Crêts du Pilat.

Plus précisément, c'est pour ses « qualité de belvédère exceptionnel, de silhouette emblématique et de succession de paysages très pittoresques » que le classement du site est justifié.

Les pédants diront que l'image de ce site fonctionne comme une métonymie du genre synecdoque particularisante ; plus simplement il suffit, comme la tour Eiffel le fait pour la France, de montrer la tour de télévision du crêt de l'Oeilion pour évoquer le massif du Pilat tout entier. Et c'est bien là que se tient la raison profonde de ce classement : ne pas déranger ce qui est le signe d'une identité et d'une reconnaissance partagées.

Rédigé par André Micoud, sociologue, Vice-Président du Conseil scientifique

Pour illustrer la conclusion d'André Micoud, vous remarquerez que plusieurs logotypes d'organismes socio-économiques du Pilat font référence à l'antenne du crêt de l'oeillon et à la ligne de crêtes.



EVOLUTION DE LA PERCEPTION DU PILAT AU TRAVERS DU TEMPS

Le Pilat n'est identifié comme tel que depuis le Moyen Age. A l'Antiquité, César dans la guerre des Gaules évoque le passage du Gier, le plus commode pour aller du pays des Arvernes au pays des Helviens, mais sans jamais citer un nom pour ce couloir qui borde les montagnes des Cernennes (nos Cévennes), d'où le nom de la Semène, rivière qui coule du Pilat jusqu'à la Loire.

Il faut attendre Jean du Choul en 1555 pour que le Pilat soit identifié comme une montagne mais rien ne vient confirmer son assertion de la célébrité de cette montagne à l'époque gauloise comme « égale à celle de l'Olympe dans l'ancienne Grèce ». Pendant longtemps, les auteurs décrivent un Pilat constitué de trois chaînes de montagne, l'une du Sud-Ouest au Nord Est correspondant au sommet du Felletin au Sud de la Diaume (Deome) ; l'autre de Rochetaillée au Mont Monnet, la troisième allant de Sorbiers au crêt St Georges et à Riverie. Cette extension du Pilat au-delà du sillon du Gier nous apparaît aujourd'hui incongrue.

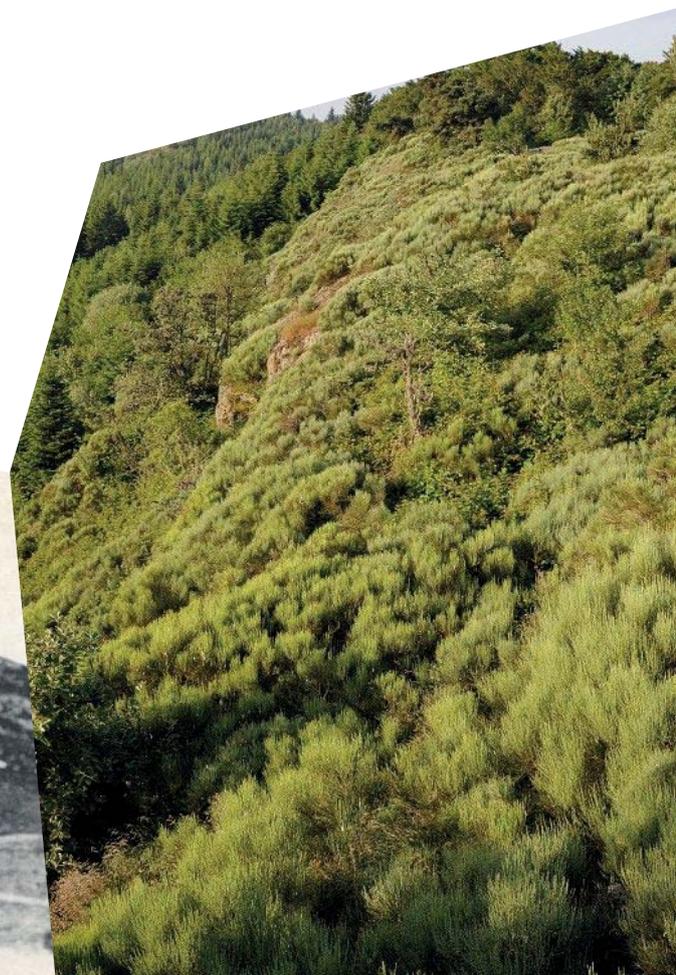
Jusqu'au second Empire, le Pilat aurait été considéré comme un milieu hostile qui fait peur. La cause semble à la fois liée à des phénomènes climatiques (orages, tempêtes de vent, tourmentes de neige), mais aussi de légendes et de mythes nombreux. On évoque la malédiction de Pilate, qui se serait suicidé dans le trou du Gier (près de la jasserie), les forêts inquiétantes, les loups... Une image d'une montagne quasi déserte, « aride et sauvage » nous dit Jean Du Choul, habitée par des individus effrayants comme le sauvage de la ferme de Bote ou la mauvaise réputation de la Jasserie pendant 4 siècles, et pas seulement parce que la literie est infestée par les puces, la sorcellerie ayant certainement une part importante dans cette inquiétude.

Le Pilat est aussi mal connu puisque l'accès par les étrangers y est interdit pendant très longtemps. Pour venir y herboriser, il faut obtenir une autorisation de l'administration royale, encore au XIX^{ème} siècle.

Après le second Empire, l'intérêt pour la montagne se traduit par des textes où l'image du Pilat change du tout au tout. La beauté des paysages, la richesse de la flore, le calme apparaissent comme des atouts répétés au long des pages.

Une vraie montagne au climat rude, aux paysages pelés, avec des grands horizons où alternent des landes et les tabliers de blocs, aux parois rocheuses escarpées, aux dalles de rocher de grandes étendues, aux forêts rabougries Les gravures du XIX^{ème} siècle, et les premières photographies de la fin du XIX^{ème} siècle nous présentent une montagne bien conforme à ces descriptions et qui ne ressemble pas aux paysages actuels. La surexploitation des espaces pastoraux, la mauvaise gestion de la forêt abandonnée de gré ou de force par les familles nobles de la région, en sont bien évidemment la cause. Claret de la Tourette compare l'aspect du Pilat, au Ventoux : vu des plaines environnantes, le Mont Pilat est une montagne au sommet blanc non à cause de la neige mais « de la blancheur (...) des rochers qui sont d'un gris blanc et des couches de lichens blancs et jaunes, attachés à leur surface ». Aujourd'hui ce rapprochement paraît curieux, la montagne est verte et boisée.

.....
Rédigé par Bernard Etlicher, géographe, Président du Conseil scientifique



LE PIC DES « TROIS DENTS » : UNE SILHOUETTE RETROUVÉE

Succession de petits pics rocheux entrecoupés de landes et de pelouses sèches, le site des Trois Dents est une crête emblématique (culminant à 1 213 mètres) dont la silhouette se repère à des kilomètres à la ronde. Si emblématique, que le slogan retenu pour les 40 ans du Parc du Pilat en 2014 (slogan imaginé par un enfant de la commune d'Ampuis) a été « 40 ans et toujours Trois Dents ! ».

Mais cela n'a pas été le cas tout le temps... dans les années 1990 cette silhouette caractéristique ne se distinguait plus, enfouie sous l'avancée naturelle de la forêt, implantée en contre-bas au XIX^{ème} siècle.

Dans la même période le Parc du Pilat initiait un travail de réflexion sur les sites naturels majeurs identifiés dans la charte qui venait d'être renouvelée en 1991. Parmi ces sites : les Crêts du Pilat.

La première étape fut l'élaboration d'un état des lieux et la définition d'enjeux partagés avec l'ensemble des acteurs concernés par le site. En matière de milieux et de paysages, le maintien et la restauration des landes sommitales de la ligne de crête, des hêtraies, des prairies naturelles, des habitats rocheux dont les chirats... autant d'enjeux qui émergèrent de cette démarche. La maîtrise de la fréquentation touristique et des loisirs fut également citée parmi les enjeux.

Un programme d'actions fut alors défini avec parmi elles le dégagement du Pic des Trois Dents. Cette opération a bénéficié d'un contexte favorable avec une maîtrise foncière limitée à deux propriétaires publics : les Communes de Roisey et de Véranne et un gestionnaire : l'Office National des Forêts (ONF). Ces trois structures ont adhéré immédiatement à l'objectif visé.

Une phase d'études a défini les modalités de réalisation des travaux (surface à déboiser, sortie des bois, gestion des rémanents...). Les travaux réalisés par l'ONF ont été menés sur 2 ans (1995 et 1996). Le détartrage des Trois Dents (comme cela a été communiqué !) a été conduit par le Parc du Pilat avec des financements de l'Etat et de la Région Rhône-Alpes.

L'entretien du site est prévu avec des interventions mécaniques ; un test de pâturage s'étant révélé difficile à reconduire. Un suivi est réalisé annuellement dans le cadre de l'Observatoire Photographique des Paysages.

Bilan de cette opération : un site qui a retrouvé toute sa grandeur contribuant à la notoriété de tout un territoire.

.....
Rédigé par Catherine Béal, responsable du pôle gestion et protection de l'espace

Les trois dents de 1994 à 2015



1994



2001



2008



2015

QU'EST-CE QU'UN CHIRAT ?

Le paysage des crêts est indissociable de la présence des chirats qui couvrent les plus hauts sommets de leurs nappes de blocs gris trouant la forêt, formant cascades ou rivières de pierres. Du temps de nos ancêtres, la végétation, beaucoup plus clairsemée et surtout plus rase, laissait voir des versants entiers de blocs recouvrant la totalité des crêts. Aujourd'hui, seuls les secteurs où la couche de blocs est la plus épaisse ont résisté à la végétalisation et forment des clairières. On en recense une cinquantaine entre la zone des Crêts et les limites de l'Ardèche.

Alors que les reliefs du Pilat sont largement constitués depuis la fin de l'ère Tertiaire, ce n'est qu'au cours des dernières glaciations, depuis quelques 30 000 ans, que ces blocs couvrent les versants des crêts.

Leur formation a toujours fait vagabonder les imaginations : on y a vu successivement des ruines d'anciens pics qui se seraient écroulés (Grüner), l'effet du choc d'un bolide qui aurait brisé la montagne en ruines... Mais l'entassement des blocs sur plus de 10 m d'épaisseur, sur plus de 1 km de long à Saint-Sabin par exemple, s'explique de manière beaucoup plus prosaïque : il s'agit d'une lente accumulation des blocs pendant les périodes glaciaires lorsque les

températures descendaient en dessous des -30°C : De telles températures sont en effet capables de disloquer et élargir les fissures naturelles de la roche. Ces gneiss massifs qui composent les rochers, très résistants mais abondamment fracturés, sont en effet débités en grandes dalles au lieu de s'aréniser comme le fait un granite commun. La pente, 25° au mieux, n'est pas assez importante pour que les blocs tombent par gravité et roulent les uns sur les autres : le glissement sur le versant suppose un ciment pour donner une cohésion à l'éboulis. Ce ciment est de la glace dérivée de l'évolution de la neige qui tombe en mauvaise saison ou plus vraisemblablement du regel de l'eau de pluie et de fonte de la neige qui s'infiltre entre les blocs. Encore aujourd'hui, les chirats piègent l'air froid au point qu'ils ont été utilisés pour aménager des glacières ou des caves aux siècles passés. Cimentés par la glace de regel, les blocs fluent ensuite lentement, en masse, à la manière d'un glacier qui comporterait plus de blocs que de glace. Aujourd'hui, ces formations sont stabilisées : la glace interstitielle a disparu lors du réchauffement post-glaciaire, des tassements locaux sont seulement observables au passage des troupeaux ou de promeneurs ou d'exploitants forestiers.

.....
Rédigé par Bernard Etlicher, géographe, Président du Conseil scientifique



DES ESPÈCES ENDÉMIQUES DANS LES CHIRATS DU PILAT

Les chirats proposent des conditions de vie spécifiques indispensables à certains insectes : les gros blocs rocheux sont disposés de telle façon qu'ils ménagent entre eux un vaste réseau de fissures réunissant des éléments essentiels à une faune cavernicole : obscurité, humidité, fraîcheur et variations thermiques amorties. Dans ces milieux particuliers deux espèces de coléoptères endémiques trouvent des conditions optimales à leurs besoins : *Nebria lafresnaye* et *Dichotrachelus scaramozzino*.

La première, plus connue sous le nom de carabe des chirats, de la sous-espèce *foudrasi*, est endémique de la bordure est du Massif Central. Son aire

de répartition dessine un arc de cercle correspondant aux éboulis rocheux (ou clapiers) des sommets du Pilat au Mont Aigoual.

La deuxième fait partie d'un groupe de charançons. Le genre *Dichotrachelus* regroupe les spécialistes des zones d'altitude, jusqu'à 3 000 mètres dans les Alpes ! L'espèce endémique du Pilat est celle qui est connue pour être la plus basse en altitude en France. Les individus y affectionnent les bordures moussues des éboulis rocheux.

Ces deux espèces de coléoptères ont des besoins d'humidité et de fraîcheur qui les rendent sensibles au changement climatique. Elles occupent déjà dans le

Pilat les zones sommitales et avec un réchauffement global de plus en plus important, ces populations risquent de ne plus trouver les conditions favorables à leur développement. Il faut alors s'attendre à une disparition lente, mais inéluctable, de ces espèces endémiques des chirats.

.....
Rédigé par Régis DIDIER, animateur de l'Observatoire de la biodiversité

CARABE DES CHIRATS

Insecte au corps grêle, noir mat.
Longues pattes et antennes brunes

- Autre nom vernaculaire : Nébrie de Foudras
- Taille : 1 cm
- Régime alimentaire : prédateurs de petits invertébrés

Nom scientifique

Nebria lafresnaye ssp. *foudrasi* (Dejean, 1826)

Répartition

- Dans le monde : uniquement en France
- En France : Massif-Central
- Dans le Pilat : Crêts

Intérêt patrimonial

Sous espèce inféodée aux blocs rocheux, et de ce fait très rare.

Type de milieu dans lequel elle vit

Ce carabe vit dans le fond des chirats, où il trouve l'humidité et la fraîcheur suffisantes pour son développement et sa reproduction.

Menaces, préconisations de gestion et remarques

Peu menacé, si ce n'est par l'envahissement des petits chirats par la végétation. Cependant la question de l'impact du changement climatique peut se poser pour ce genre d'espèce.



Carabe des chirats

LA ZONE DES CRÊTS : UNE «LANDE SOMMITALE» SUR LE PILAT

L'hypothèse d'une lande subalpine se justifie par la présence d'espèces comme l'Alchémille des Alpes (*Alchemilla alpina*), souvent appelée sur le Pilat «Herbe de Saint Sabin» ; son nom atteste de son origine alpine. On pourrait citer aussi le Cerfeuil des Alpes (*Meum athamanticum*), encore appelé cistre dans nos régions, c'est l'une des plantes considérées comme donnant son bon goût aux fromages d'alpages.

Elargissons un peu notre regard, et considérons les espèces végétales dominantes de cette zone sommitale, telle la Callune ou fausse bruyère, (*Calluna vulgaris*), elle reste bien avant tout une espèce des landes atlantiques, sur terrains acides. La Myrtille, ou airelle noire, (*Vaccinium myrtillus*), l'Epilobe (*Epilobium angustifolium*) sont des espèces montagnardes. Enfin, on rencontre un certain nombre d'espèces forestières, tel le solidage verge d'or (*Solidago virgorea*) ou le «petit muguet» (*Maianthemum bifolium*), qui apparaissent sporadiquement sur cette lande sommitale.

Pas vraiment subalpine, sous influence atlantique et parsemée d'espèces forestières... Mais alors cette lande sommitale du Pilat est bien étrange. A-t-elle toujours existé ?

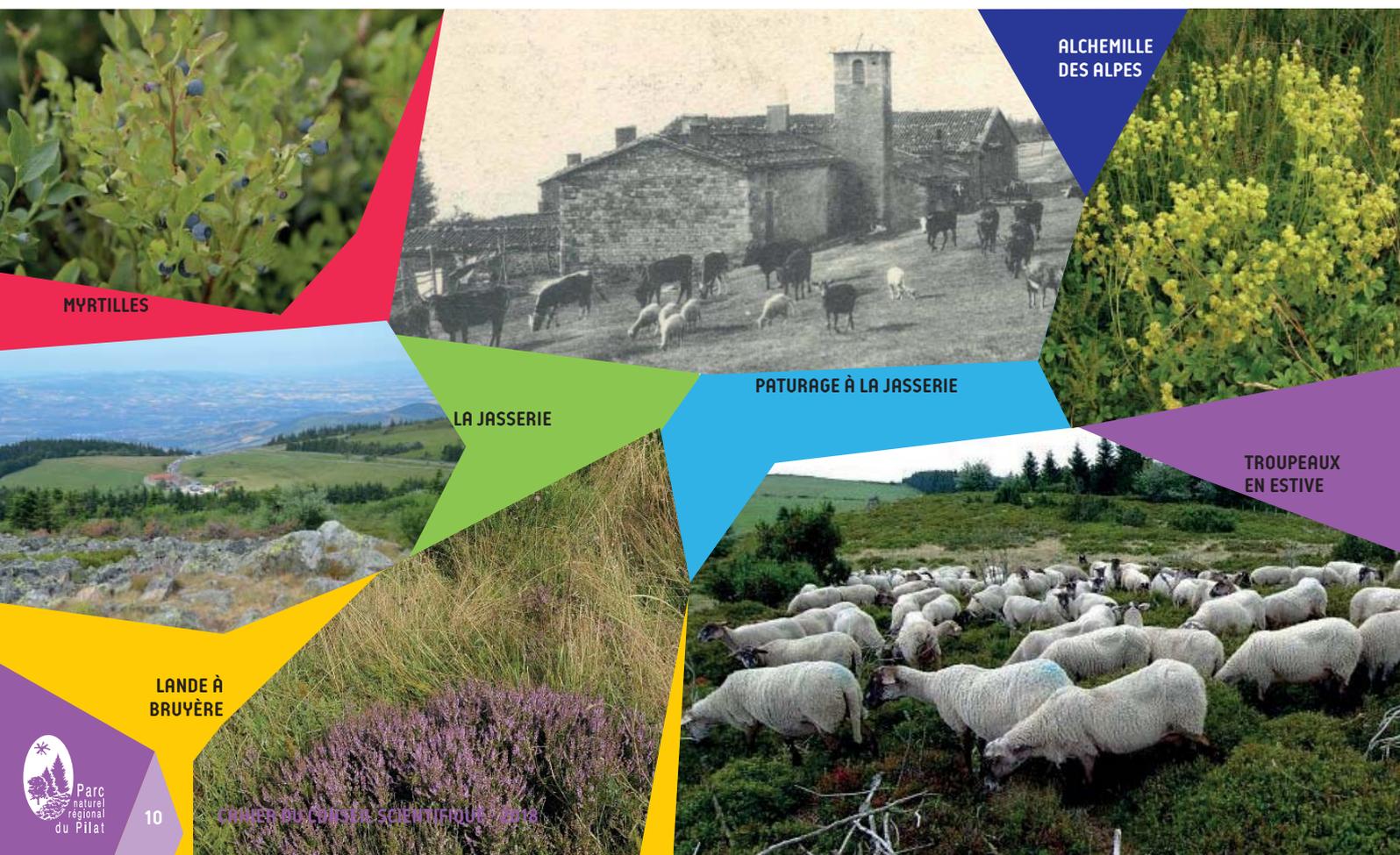
Le climax est l'aboutissement des successions de végétations hors action de l'homme, c'est la plupart du temps une forêt mais dans certaines situations, conditions climatiques extrêmes, ou substrat rocheux, des landes ou des pelouses peuvent constituer le stade ultime de la végétation. Sur les crêts du Pilat, la lande est certainement climacique sur les chirats et quelques pentes dépourvues de sol. Son extension maximale, à la fin du XIX^{ème} siècle, est par contre associée à l'activité humaine, exploitation des forêts et pression de pâturage, importante. La recolonisation forestière a ensuite succédé à la déprise agricole.

Des dynamiques agricoles successives ont contribué à façonner le paysage. A la Jasserie, des troupeaux bovins ont longtemps parcouru la lande et ainsi développé quelques parcelles en herbe sur les parties les plus plates. Sous l'impulsion du Parc, des ovins montent maintenant en estive ; ils évitent la colonisation de la lande par les espèces ligneuses.

Le Pin sylvestre et les Sorbiers apparaissent sporadiquement dans tous les lieux favorables. Le hêtre et le sapin, espèces de la forêt montagnarde, se développent dans les lieux abrités (vallons, sommets de pente) pour constituer progressivement des forêts plus structurées. L'introduction de l'Epicéa est aussi favorable à cette colonisation forestière. Il trouve ici un biotope proche de celui qu'il occupe dans les Alpes en tant qu'une des espèces pionnières de l'étage subalpin.

L'exploitation de la « terre de bruyère » autour de la Jasserie a également influencé quelques secteurs de lande, en créant durant les années 1970 des zones arides où la terre décapée laissait la place à des sables et graviers issus de la décomposition de la roche-mère. La lande a recolonisé ces espaces, longtemps composés des seules espèces capables de se développer sur des substrats minéraux, elle reconstitue progressivement un sol organique qui permet une diversification de la flore.

.....
Rédigé par Hervé Coquillart, écologue, conseiller scientifique



MYRTILLES

ALCHEMILLE
DES ALPES

LA JASSERIE

PATURAGE À LA JASSERIE

TROUPEAUX
EN ESTIVE

LANDE À
BRUYÈRE

CRATÈRE DU CONSEIL SCIENTIFIQUE 2018

LE SITE NATURA 2000 DES CRÊTS

Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels ayant pour objectif de préserver des espèces animales et végétales et leurs habitats tout en prenant en compte les préoccupations économiques, sociales et culturelles des différents sites. Sur les Crêts du Pilat, c'est pour conserver des habitats naturels remarquables (hêtraie, landes, prairies naturelles de fauche...) qu'une partie des crêts est entrée dans le réseau Natura 2000. Un plan de gestion, appelé Document d'Objectifs, a été élaboré en concertation avec les acteurs locaux et validé en 2004. A part une évaluation d'incidence (une étude évaluant l'impact d'un projet) imposée lors d'interventions et manifestations importantes, aucun cadre réglementaire n'est imposé via Natura 2000. Ainsi, les actions de gestion sont réalisées avec l'adhésion des usagers. Les propriétaires et gestionnaires d'un site peuvent bénéficier de contrat Natura 2000 pour financer des actions favorables

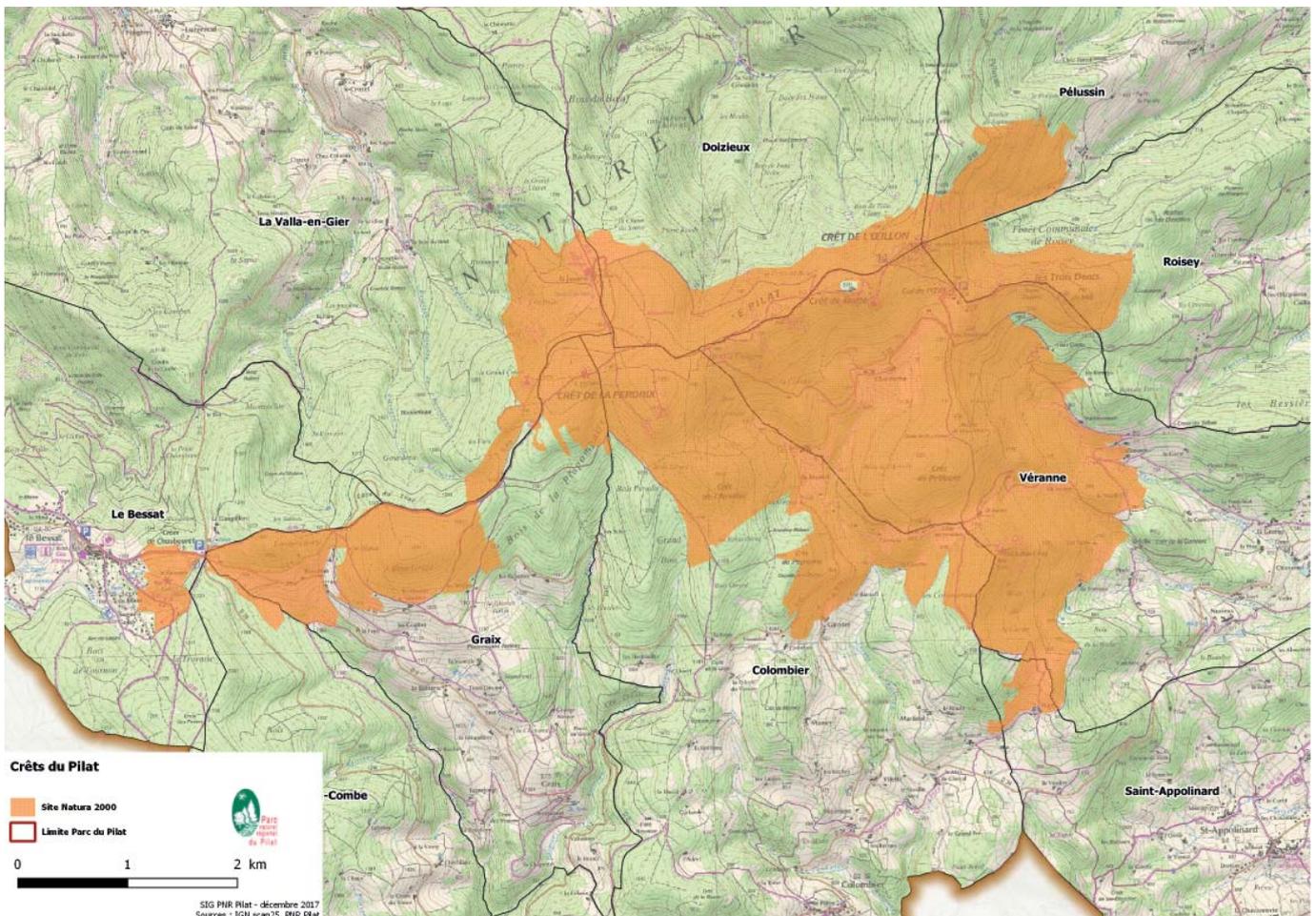
aux habitats naturels. Les exploitations agricoles sont éligibles à des aides en contrepartie de la mise en œuvre de mesures agro-environnementales visant à adapter leurs pratiques à la valeur écologique du site. Dans tous ces projets, un animateur, salarié du Parc, est présent pour guider et conseiller les différents acteurs du site.

Ce classement en Natura 2000 a permis de faire perdurer des actions portées par le Parc dès 1997 pour le maintien de l'agriculture sur les Crêts du Pilat. Ainsi plusieurs exploitations agricoles sont soutenues pour monter leurs troupeaux chaque année en estive dans le but de restaurer et maintenir des habitats de landes et pelouses qui s'étaient refermés après une déprise agricole importante. Parallèlement, des contrats Natura 2000 ont permis de financer la conversion de plantations de résineux, pauvres en diversité, en parcelles de pâturage. Sur le site des Trois Dents,

l'ONF a aussi porté en 2007 un contrat pour maintenir la lande ouverte via des actions de débroussaillage. Au niveau forestier, un programme, porté conjointement par le Parc, le CRPF et le Département de la Loire, a permis de sensibiliser les propriétaires de hêtraies à la valeur de leur forêt et à l'intérêt de les exploiter de façon durable. Dans la forêt de Peillouté, une action est notamment en cours pour convertir des plantations isolées de résineux en hêtraie typique des Crêts du Pilat.

De façon plus large, Natura 2000 a permis de raisonner les usages sur les Crêts, en suivant par exemple les différentes manifestations sportives sur le site ou en conseillant les Communes dans leurs aménagements.

.....
Rédigé par Côme Berinchy, chargé de mission
Natura 2000



LE SKI À LA JASSERIE

La Jasserie du Pilat, vous connaissez ? Mais si, voyons ! C'est cette grange devenue auberge, située au pied du crêt de la perdrix. Ce refuge avec ses couchettes qui ressemblent aux alvéoles d'une ruche. Ah ! voilà vous y êtes.

Saviez-vous qu'à cet endroit auraient vécu des pionniers du ski ?

Ce serait avec ténacité et imagination qu'Eugène Masson, devenu propriétaire de la Jasserie en 1927, déciderait avec sa famille de développer le ski à la Jasserie.

En 1928, il construit un appareil motorisé de type télé-traineau. Conçu pour fonctionner en va et vient, il devait permettre aux skieurs, embarqués debout sur un véhicule tiré par un câble et glissant sur la neige, de remonter sans effort les pentes enneigées, desservant par la même un tremplin en bois aménagé. Ce remonte-pente compte parmi les tout premiers de France, mais le mystère plane quant au fait qu'il ait réellement pu fonctionner.

En 1937 un télésiège plus abouti est implanté. L'appareil, animé par un moteur récupéré sur une automobile Léon Bollée et soutenu par des portiques en bois, entraîne des perches fixes avec des sellettes circulaires comme on en trouve encore aujourd'hui sur les téléskis. Artisanal certes mais il fonctionne bien et se démarque par sa modernité.

Avec l'émergence des sports d'hiver et en l'absence de moyens de transport efficaces pour aller dans les Alpes, la Jasserie devient un haut lieu du ski pour les stéphanois, givordins, viennois ... malgré un enneigement aléatoire.

En 1951, la famille Masson crée une nouvelle piste. Malheureusement les finances manquent pour installer une remontée-pente. Alors l'imagination est de nouveau à l'œuvre : un petit câble tiré par un camion bricolé à cet effet est installé sur la partie haute de la piste pour tracter les skieurs.

Il faudra attendre 1958 pour voir l'installation d'un vrai fil-neige. En 1967, la famille Masson investit dans un télésiège débrayable, alimenté par un moteur essence. Puis en 1973, elle construit un second télésiège et rénove celui de 1967 en faisant appel à la société iséroise Pomagalski.

.....
Rédigé par Sandrine GARDET, directrice du Parc à partir des textes et données trouvés sur Internet et notamment sur le site www.remontees-mecaniques.net



MONT-PILAT — Hiver — Ski attelé à la Jasserie

Après quelques saisons peu enneigées, ces appareils cessent définitivement leur activité en 1992. Une partie des infrastructures témoins de ce récent passé est encore en place.

Cette petite station de ski a vu débiter de nombreux skieurs du pourtour du Pilat qui n'hésitaient pas venir y passer le dimanche après-midi que ce soit pour skier ou faire de la luge.





LE « CHALET BOURGUISAN »

Un peu à l'écart du chemin des crêts qui relie l'Oeillon au sommet de la Perdrix, et tout près du crêt de la Chèvre, il est une petite maison aux volets verts, généralement fermés, qui ne manque pas d'intriguer les randonneurs ; au-dessus de la porte d'entrée, une pancarte « Chalet G.Duclos, S.I. Bourg-Argental ».

Inauguré il y a soixante ans, cette maisonnette a été rebaptisée après la seconde guerre mondiale du nom de Gaston Duclos qui, membre émérite du ski-club de Bourg-Argental, s'était engagé volontaire au 6° RIC et est mort au champ d'honneur en février 1945 au nord de Mulhouse.

.....
Rédigé par André Micoud, sociologue, Vice-Président du Conseil scientifique

Au temps où on faisait du ski dans le Pilat, elle a servi de camp de base pendant une vingtaine d'années à ce club sportif. Cette maison, au confort rustique (une table, des bancs, un fourneau et des bas-flancs pour une dizaine de personnes) nommée « le chalet bourguisan » est aujourd'hui la propriété de l'Office de tourisme de Bourg-Argental, et elle peut être louée pour quelques nuits par les amoureux d'une nature sauvage.

<http://www.refuges.info/point/3738>

ANTENNE DU MONT PILAT

Age : 63 ans en 2018 (née en 1955)

Taille : 80 mètres de haut

Coût de l'installation et du matériel :

1 milliard 300 millions de francs (soit un peu plus de 198 millions d'euros)

Point culminant : 1 450 mètres, elle est visible jusqu'à Lyon

Utilité : Emetteur de radio et de télévision. L'antenne située sur le Crêt de l'Oeillon a été la première à desservir plus d'un million de téléviseurs et permettait la diffusion de l'ORTF pour tout le sud de la France, la Suisse et l'Italie.



LES CRÊTS DU PILAT : LIMITE ENTRE LE FRANCOPROVENÇAL ET L'OCCITAN

Le Pilat est la zone de rencontre de deux langues régionales : le francoprovençal, qui est parlé dans le centre-est de la France ainsi qu'en Suisse romande et au Val d'Aoste, et l'occitan qui est parlé dans le sud de la France. Ce sont des langues romanes, comme le français, l'espagnol ou l'italien. Bien qu'aujourd'hui ces langues soient en déclin avancé dans notre région, elles constituent un patrimoine culturel important, car elles ont été formées par plus de soixante générations qui se sont succédées depuis que, dans cette aire, le latin a progressivement remplacé le gaulois. Les linguistes ont établi une limite précise en suivant le critère distinctif qu'ils considèrent comme le plus important, à savoir la double évolution du A latin (tonique et atone) que connaît le francoprovençal et qu'ignore l'occitan. Par exemple, en occitan les infinitifs venant des verbes latins SECARE « couper » et CANTARE « chanter » ont la même terminaison a (dans le Pilat occitan séya ou sya, continuateur de SECARE qui a pris le sens de « faucher », a la même terminaison que chanta) ; de même, les noms féminins venant des mots latins

PORTA « porte » et VACCA « vache » ont conservé le a atone final du latin (porta, vacha). En francoprovençal, le A ne s'est conservé que dans certains contextes, car derrière consonne de type palatal (ex. ch, j, gn, y), il est devenu i (SECARE a donné séyi, VACCA vachi).

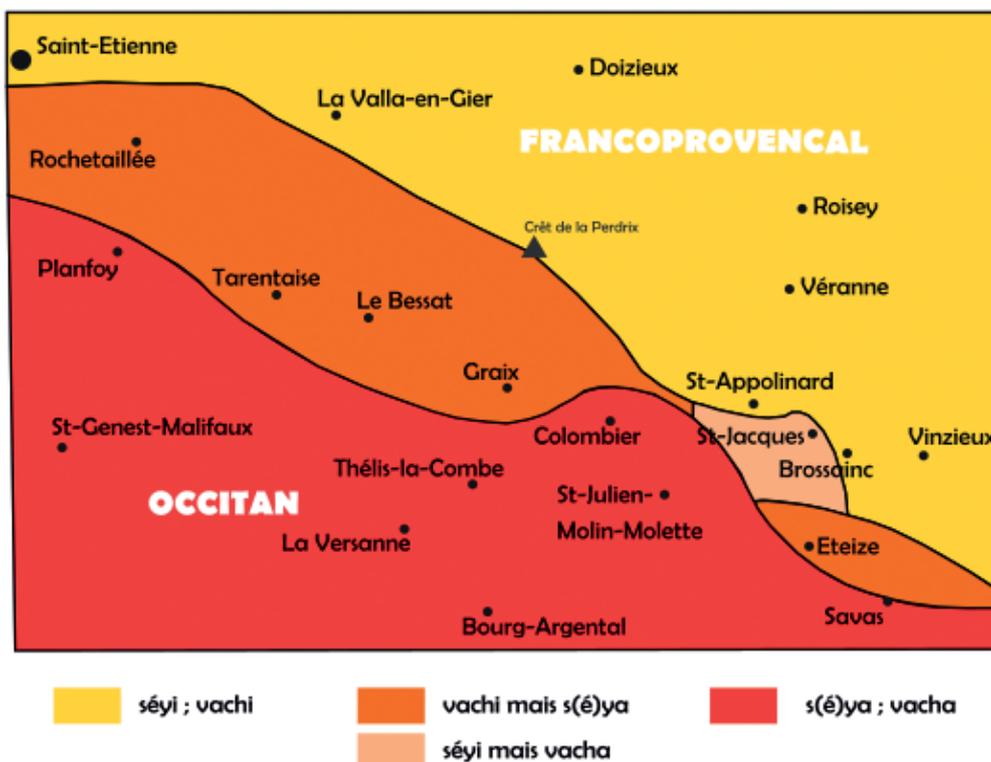
Dans le Pilat, la limite correspond pratiquement à la ligne des crêts. Les villages de La Valla, Doizieux, Roisey, Véranne ont un parler de type francoprovençal. Les villages de Tarentaise, Le Bessat et Graix ont un parler intermédiaire entre le francoprovençal et l'occitan, car la palatalisation du A qui caractérise le francoprovençal ne s'exerce que partiellement. Les villages de Colombier, Thélis-la-Combe, Saint-Julien-Molin-Molette situés plus au sud ont un parler de type occitan. La comparaison des caractéristiques des parlers du Pilat montre que cette aire doit être considérée comme une zone de transition, puisque le passage d'une langue à l'autre se fait graduellement.

Cette situation s'explique par le fait que cette aire connaît depuis très longtemps l'influence du nord et l'influence du sud. Avant l'emploi du français, elle permettait l'intercompréhension entre les populations habitant de part et d'autre de la limite linguistique.

Comme ailleurs, ces langues régionales ont laissé ici des traces importantes sur le français parlé. Par exemple, les mots suivants utilisés par les géographes chirat, crêt, lône ou des mots comme babet (pomme de pin), bachas (abreuvoir, auge) ... sont des permanences du substrat dialectal.

.....
Rédigé par Jean-Baptiste Martin, linguiste,
conseiller scientifique

Limite entre francoprovençal et occitan dans le Pilat.



SUR LES CRÊTS DU PILAT, DE NOMBREUX DRAMES AÉRIENS

Depuis le début du XX^{ème} siècle, le massif du Pilat, et spécialement ses crêtes, ont été le théâtre d'un certain nombre d'accidents d'avions qui ont marqué durablement la mémoire des habitants, en nous rappelant que les éléments naturels savent encore mettre en défaut l'ingéniosité humaine...

Il est vrai que le massif est connu dans les milieux aéronautiques comme porteur de risques de turbulences dues au relief, surtout par vent du Sud.

Si la « légende » du « triangle de la burle » (cette zone qui a été définie comme s'étendant du massif du Pilat au Nord, à Privas à l'Est et au Puy-en-Velay à l'Ouest) ne semble pas, en réalité, fondée sur une démarche totalement objective, il demeure que le massif du Pilat, comme d'ailleurs l'ensemble de la dorsale orientale du Massif Central jusqu'au Sud des Cévennes, est sujet à des phénomènes atmosphériques particuliers.

Il s'agit d'une zone de conflit entre les masses d'air chaudes et humides qui remontent de Méditerranée et l'air plus froid d'origine océanique. Ces conditions météorologiques engendrent une zone particulièrement dangereuse pour les appareils qui, comme c'est le cas pour les petits avions de tourisme, volent à une altitude d'environ 2 000 mètres.

Il convient d'ajouter à cela le fait que, bien souvent, les pilotes d'avions de tourisme en transit cherchent à éviter la région lyonnaise et ses restrictions de vol, et de ce fait se font surprendre par le brouillard et les nuages qui recouvrent ce massif (précipitations, givrage, turbulences... mal anticipés).

Parmi ces accidents aériens connus, deux tiennent une place particulière, du fait de leur gravité et du nombre de victimes : d'une part, en novembre 1944, l'écrasement d'un « Dakota » américain sous le Crêt de Bote (commune de Doizieux) et, d'autre part, le triple crash,

en mai 1987 près de Pélussin, de trois Mirages de l'Armée de l'Air française.

A ce jour et depuis 1937, pas moins de dix événements ont été recensés, concernant 12 avions.

S'ils ne cachaient de terribles drames humains, on s'autoriserait presque à dire que tous ces accidents aériens sont devenus, au fil des ans, partie intégrante de l'histoire et de la mémoire collective du massif.

Leur nombre, leur caractère dramatique, associé à l'apparence tourmentée des crêtes souvent enveloppées de sombres masses nuageuses, voilà bien des ingrédients propices à stimuler les imaginations et à faire naître un début de mythologie locale.

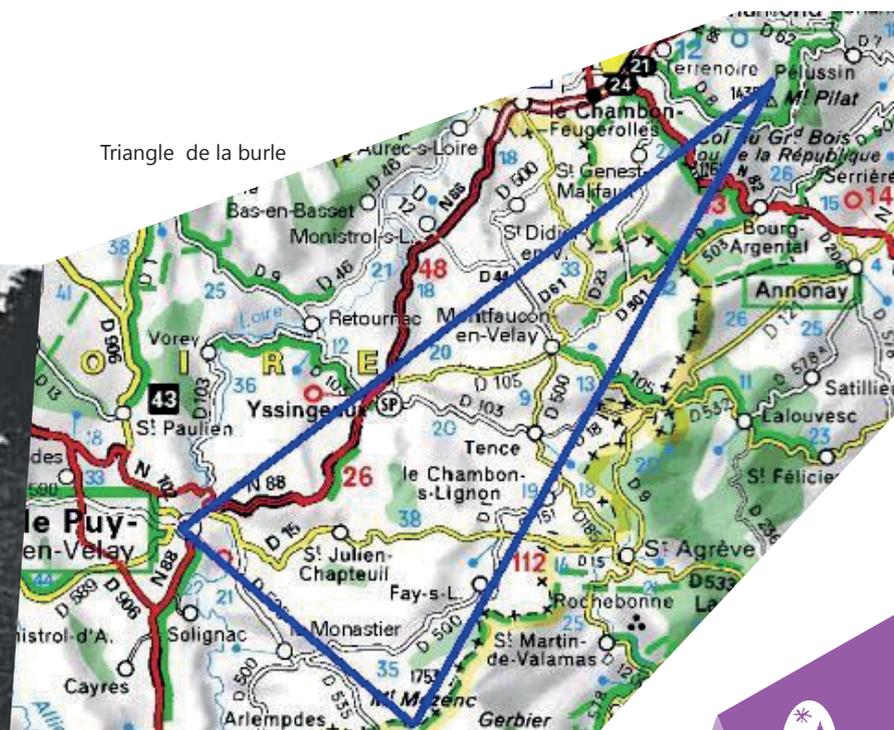
.....
Sources : Internet et brochure de Pierre DUMAS «Drame dans le Pilat – 20 morts – Le crash du Dakota américain le 1er novembre 1944» par l'association «Visages de notre Pilat»

.....
Rédigé par Jean Lavallez, conseiller scientifique

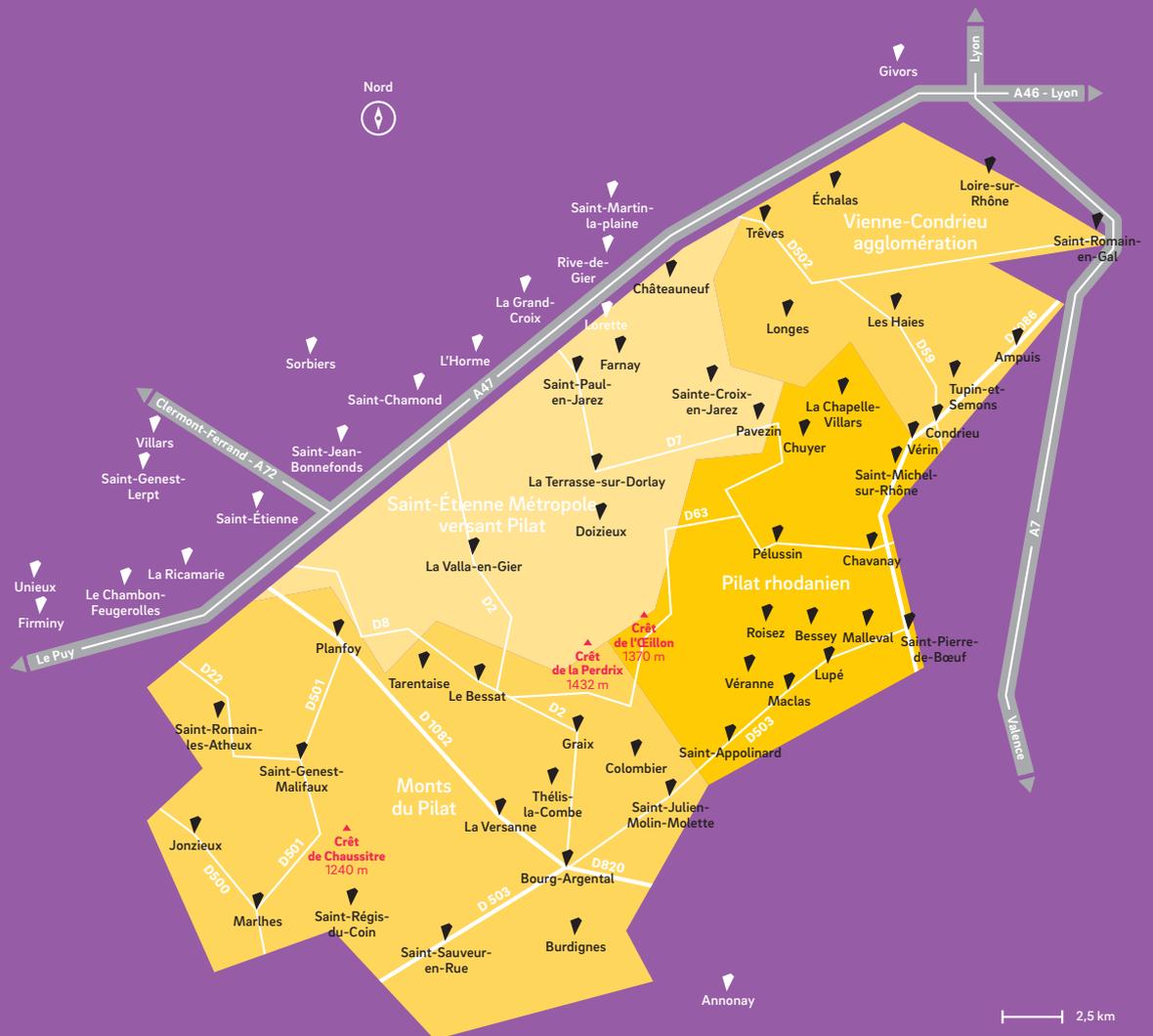
Crash Dakota américain en 1944



Triangle de la burle

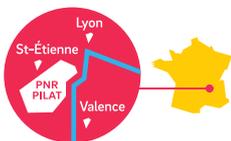


LE TERRITOIRE DU PILAT ET SES VILLES-PORTES



Le Parc naturel régional du Pilat est un territoire bénéficiant d'une reconnaissance nationale pour la richesse et la diversité de ses patrimoines naturels et culturels. Le Parc est aussi un groupement de collectivités. Elles agissent de concert en faveur de ce territoire d'exception, dans le cadre d'un projet politique ambitieux qui concilie activités humaines et préservation de la nature et des paysages: la Charte du Parc. Respect de l'environnement et bien-être des habitants motivent toutes les actions, souvent expérimentales, d'accueil, d'éducation, de développement socio-économique et d'aménagement conduites ici.

Parc naturel régional du Pilat
2 rue Benay 42410 Pélussin
04 74 87 52 01
info@parc-naturel-pilat.fr
www.facebook.com/ParcdPilat



www.parc-naturel-pilat.fr